

blée Nationale [7 février 1956] (séance du 10 février 1956, p. 235).

En qualité de Sous-Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce.

Prend part à la discussion en troisième lecture d'une proposition de loi relative à la location-gérance des fonds de commerce et établissements artisanaux, Art. 8 : *Amendement de M. Louvel (Responsabilités et solidarité du loueur et du gérant)* [6 mars 1956] (p. 670). — Est nommé *Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil* (remaniement du Cabinet Guy Mollet) [17 mars 1956] (*J. O.* du 19 mars 1956, p. 2654).

En cette qualité :

Prend part à la discussion : du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, PRÉSIDENTE DU CONSEIL, Etat A, Chap 31-03 : *Organisation des émissions de radio en langue arabe ; Brouillage des postes égyptiens et syriens* [7 juin 1956] (p. 2435, 2436) ; — d'une proposition de loi relative à la protection des enfants contre l'alcoolisme [13 février 1957] (p. 835, 836) ; — sur la demande de fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Viatte sur la politique scientifique du Gouvernement [19 février 1957] (p. 977, 978) ; de cette même interpellation : *Ses observations sur la pénurie de chercheurs et de techniciens (Causes, évolution favorable, mesures à prendre), le problème des crédits attribués à la recherche scientifique (efforts à consentir par le secteur privé), celui de la coordination des travaux, les mesures en préparation, la création d'un fonds national de la recherche scientifique* [13 mars 1957] (p. 1555 à 1558). — Donne sa démission de *Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil* le 21 mai 1957. — Cette démission est acceptée le 10 juin 1957 (séance du 12 juin 1957, p. 2681). — Cesse d'expédier les affaires courantes [13 juin 1957] (*J. O.* du 14 juin 1957, p. 5923). — Est nommé *Secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer* (Cabinet Bourguès-Maunoury) [17 juin 1957] (*J. O.* du 18 juin 1957, p. 6083). — Présente sa démission de *Secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer* [30 septembre 1957] (p. 4464). — Sa démission de *Secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer* (Cabinet Bourguès-Maunoury) est acceptée le 16 octobre 1957 (séance du 18 octobre 1957, p. 4509). — Cesse d'expédier les affaires courantes [6 novembre

1957] (*J. O.* du 6 novembre 1957, p. 10451). — Est nommé *Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* (Cabinet Félix Gaillard) [18 novembre 1957] (*J. O.* du 19 novembre 1957, p. 10730).

En cette qualité :

Répond à la question orale : de M. Pierrard relative à l'élimination d'une institutrice des fonctions de direction d'une école mixte [21 février 1958] (p. 949) ; — de M. Triboulet relative à la rémunération des chercheurs du centre national de la recherche scientifique [28 mars 1958] (p. 2083) ; — de M. Garaudy relative à la construction de la nouvelle faculté des sciences de Paris [28 mars 1958] (p. 2084). — Donne sa démission de *Secrétaire d'Etat à l'Education nationale* [15 avril 1958] (p. 2154). — Cesse d'expédier les affaires courantes [14 mai 1958] (*J. O.* du 14 mai 1958, p. 4623).

DIDES (M. Jean), Député de la Seine (6^e circonscription) (*App. U.F.F., puis N.I., puis I.P.A.S.*).

Son élection est validée [27 janvier 1956] (p. 116). = Est nommé membre : de la Commission des affaires étrangères [31 janvier 1956] (p. 160) (1) ; de la Commission de l'intérieur [31 janvier 1956] (p. 161) (1), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; de la Commission de la défense nationale [28 novembre 1957] (p. 5023).

Dépôts :

Le 26 juillet 1956, une proposition de résolution tendant à décider la création d'une commission chargée d'enquêter sur les pressions exercées sur les magistrats militaires et les mutations récentes dont ils ont fait l'objet, **n° 2666 (rectifié)**. — Le 13 mars 1956, un rapport au nom de la Commission de l'intérieur sur la proposition de résolution (n° 6668) de M. André Hugues tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux personnels de police de la Préfecture de police les dispositions du décret n° 56-696 du 13 juillet 1956 portant création d'une prime spéciale à certains personnels de police en Algérie, **n° 6892**. — Le 3 juin 1958, un rapport au nom de la Commission de la défense nationale sur la proposition de loi (n° 7138) de M. Gaillemain tendant à modifier

(1) Démissionnaire [8 novembre 1956] (p. 4556).

l'article 2 de la loi n° 58-76 du 31 janvier 1958 créant, à l'occasion du quarantième anniversaire de la victoire, un contingent spécial de croix de chevalier de la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918, n° 7253.

Interventions :

Prend part à la discussion des conclusions : du rapport supplémentaire du 3^e bureau relatif aux opérations électorales du département de la Haute Garonne : *Son amendement (Validation de M. Calmel)* [15 février 1956] (p. 300) ; *le retire* (ibid.) ; *Son amendement (Demande de deux scrutins sur la validation de M. Llante et Mlle Rumeau)* [16 février 1956] (p. 328) ; *le retire* (ibid.) ; *Son amendement (Invalidation de M. Llante, serment inconditionnel prêté par le groupe communiste à l'Union soviétique)* (p. 328, 329, 330) ; — du rapport supplémentaire du 4^e bureau relatif aux opérations électorales du département d'Indre-et-Loire : *Sa motion préjudicielle* ; *Renvoi du dossier devant le 4^e bureau pour complément d'enquête* [21 février 1956] (p. 397, 398, 399, 400) ; *Contestation de l'élection de M. Cottet par M. Souquès* ; *Lettre de M. Gilbert-Jules relative à la validité des apparentements de l'U. D. C. A.* (p. 398). — Est rappelé à l'ordre lors de la discussion du projet de loi concernant l'attribution de pouvoirs spéciaux pour l'Algérie [9 mars 1956] (p. 807). — Prend part à la discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 1^{er} bureau sur les opérations électorales du département de l'Aube : *Son amendement (Nomination d'une commission d'enquête)* [18 avril 1956] (p. 1338). — Dépose une demande d'interpellation : sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend réprimer la trahison en Algérie [9 mai 1956] (p. 1814) ; — sur les douloureux événements de Marrakech [9 mai 1956] (p. 1814) ; la développe : *Abandon progressif de nos possessions d'outre-mer* ; *Démoralisation de la nation* ; *Assassinat à Marrakech des amis du Glaoui* ; *Nécessité de réprimer la trahison* ; *Caractère inadmissible de certaines manifestations* ; *Nécessité de réaliser l'union nationale* [31 mai 1956] (p. 2161, 2162, 2163). — Prend part à la discussion des conclusions du rapport du 8^e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie : *Sa demande de vote par division* [23 mai 1956] (p. 1958). — Dépose une demande d'interpellation sur les

mesures qui viennent de frapper les magistrats du Parquet militaire de Paris ayant eu à connaître de l'affaire de trahison dite « affaire des fuites » [23 juillet 1956] (p. 3485). — Prend part à la discussion du projet de loi portant pour les dépenses militaires de 1956 : 1^o ouverture et annulation de crédits ; 2^o création de ressources nouvelles ; 3^o ratification de décrets ; SECTION COMMUNE, Etat A, Chap. 31-54 : *Son amendement indicatif (Déplacement des magistrats du tribunal militaire de Paris ayant eu à connaître de l'affaire des fuites)* [25 juillet 1956] (p. 3597, 3598, 3599) ; — Dépose une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour obliger le Gouvernement marocain à revenir sur les scandaleuses décisions d'expulsion prises à l'encontre de ressortissants français [4 octobre 1956] (p. 4006). — Prend part à la discussion : d'une question orale de M. Bouyer relative à l'utilisation de passeports [5 octobre 1956] (p. 4034) ; — des interpellations sur la politique générale du Gouvernement : *Ses observations sur : l'œuvre de la France en Algérie, les causes religieuses et démographiques du problème algérien, la nécessité de donner du travail aux populations algériennes, l'action anti-française du parti communiste* [17 octobre 1956] (p. 4199, 4201) ; *Ses explications de vote : Attitude du Président Conseil à l'égard du groupe Union et fraternité française* [25 octobre 1956] (p. 4310) ; *Abandon consenti par la France au Maroc et en Tunisie* ; *expulsion de certains Français du Maroc* ; *approbation de la politique de pacification en Algérie* ; *répression nécessaire de la trahison (Dépouillement des archives des chefs du F.L.N.)* (p. 4311). — Est rappelé à l'ordre au cours de la discussion des interpellations sur les événements de Hongrie [7 novembre 1956] (p. 4508). — Prend part à la discussion du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, Art. 14, Etat C, INTÉRIEUR, Titres III et IV : *Retraite du personnel de la préfecture de police* ; *retour nécessaire au régime existant avant 1941* [28 novembre 1956] (p. 5238). — Pose à M. le Ministre des Affaires étrangères une question orale relative à l'aide apportée à la Hongrie [28 décembre 1956] (p. 6372). — Prend part à la discussion : du projet de loi instituant un régime particulier de retraites en faveur des personnels actifs de police, Art. 1^{er} : *Son amendement tendant à accorder une bonification égale à 1/5^e au lieu*

de 1/4 du temps passé en service actif [26 février 1957] (p. 1115); Art. 2 : *Son amendement visant le pourcentage des effectifs dans la limite duquel sont admis les départs anticipés* (ibid.); *Ses explications de vote* (p. 1118); — des interpellations sur la politique générale du Gouvernement (Afrique du Nord et Union française) : *Ses observations sur les déclarations du Gouvernement concernant le « cessez-le-feu » et les négociations sur le statut de l'Algérie, la nécessité de réaliser l'émancipation de la femme musulmane* [22 mars 1957] (p. 1807); *Les buts de guerre du F. L. N., les efforts à faire en faveur des travailleurs algériens résidant en France, la répression nécessaire de la trahison* (Cas de MM. Servan-Schreiber, Martinet et Stéphane) (p. 1808, 1809); — du projet de loi portant institution d'un code de procédure pénale, Art. 15 : *Amendement de M. Lacaze tendant à donner la qualité d'officier de police judiciaire aux assistantes de police* [25 juin 1957] (p. 2962); *Danger de galvauder la qualité d'officier de police judiciaire* (p. 2962, 2963); *Son amendement tendant à exiger des gendarmes cinq ans de service effectif pour être qualifiés d'officiers de police judiciaire et prévoyant la nomination des officiers de police de la préfecture de police par le préfet de police* (p. 2963); *Article additionnel de M. Cot prévoyant que le président de la chambre d'accusation assure un contrôle de l'enquête préliminaire et de l'activité des officiers de police judiciaire; procédure applicable en cas de commission rogatoire seulement* [26 juin 1957] (p. 3083); — d'un projet de loi portant ratification des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom : *Est rappelé à l'ordre par le Président* [4 juillet 1957] (p. 3266); *Son rappel au Règlement (Demande une sanction à l'égard de M. Boutavant qui l'a injurié)* (p. 3269); — d'un projet de loi portant reconduction de la loi du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre des mesures exceptionnelles : *Rapport de la Sous-Commission chargée de contrôler l'emploi des crédits de la Défense nationale, activité des rebelles dans la métropole, assassinats d'Ali Chekhal et du 14 juillet, description de l'appareil révolutionnaire algérien, rapports F. L. N. - parti communiste - M. N. A. - Italie - Grande-Bretagne, nécessité d'une action civique*

et sociale parallèle à la répression, insuffisance des moyens des administrations, du Ministre de l'Intérieur et de la Justice [16 juillet 1957] (p. 3649, 3650, 3651); Art. 2 : *Son amendement étendant l'application des dispositions de cet article aux personnes condamnées depuis le 1^{er} janvier 1957* [17 juillet 1957] (p. 3709); *Est rappelé à l'ordre* (p. 3714); — du projet de loi sur les institutions d'Algérie : *Hommage rendu aux soldats d'Algérie et à l'œuvre de pacification; rapports entre la présentation du projet et la session extraordinaire de l'O.N.U.; inefficacité de son vote avant l'achèvement de la pacification, silence du projet sur les problèmes économiques, culturels, sociaux et humains, « politique de chef-lieu de canton »* [26 septembre 1957] (p. 4397, 4398, 4399); *Anarchie politique et administrative résultant du découpage, dépendance économique de l'Algérie, intérêt d'une alliance occidentale contre l'offensive mondiale du communisme, importance vitale de la présence française en Afrique, imprudence et caractère prématuré de la loi-cadre avant l'achèvement de l'évolution des Musulmans vers le modernisme, notamment par la promotion technique ouvrière* (p. 4399, 4400); — sur la présentation du Gouvernement Félix Gaillard : *Terrorisme des rebelles dans la métropole, insuffisance des pouvoirs spéciaux, réforme sociale à entreprendre en faveur des travailleurs nord-africains, création de centres de relogement* [5 novembre 1957] (p. 4635, 4636); — du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier : *Ses explications de vote : nécessité de réaliser des économies compensatrices des impôts nouveaux, mauvaise gestion de l'Etat, nombre excessif de fonctionnaires, intérêt d'un reclassement de certains d'entre eux dans le secteur privé, affaire des livraisons d'armes anglaises et américaines à la Tunisie, attitude particulièrement regrettable de nos alliés au moment où s'affirme la pacification, critique de l'activité de M. Pineau, nécessité de laisser la France régler seule ses propres affaires intérieures* [19 novembre 1957] (p. 4870, 4871); — des projets de loi relatifs aux institutions de l'Algérie : *Ses explications de vote sur la question de confiance* [29 novembre 1957] (p. 5057, 5058); en deuxième lecture : *Les intentions du Gouvernement et les buts de la loi-cadre; l'action paragouvernementale en direction d'une solution messaliste; nécessité de maintenir tous nos*

efforts dans le domaine militaire, administratif et social, lutte contre les propagandistes du défaitisme et de la trahison; répression du terrorisme en métropole [24 janvier 1958] (p. 250, 251, 252). — Dépose une demande d'interpellation sur le profond malaise qui règne dans les différents services de la police en France après les attentats dont furent victimes les fonctionnaires de la préfecture de police et de la sûreté nationale [18 février 1958] (p. 834); *Sa demande de fixation immédiate de la date de discussion de son interpellation* (p. 846); retire cette demande (*ibid.*); prend part à la discussion de cette interpellation : *Crise dangereuse dans la police française, évocation des différents attentats commis contre les représentants de l'ordre, faiblesse du Gouvernement, insuffisance des mesures en faveur des musulmans, nécessité d'une répression des cadres de la rébellion, responsabilités du parti communiste dans la subversion* [25 février 1958] (p. 995, 996, 997); *Est rappelé à l'ordre* (p. 997); *Activité criminelle des communistes* (p. 998); *Expulsion de nos consuls en Tunisie* (*ibid.*); *Caractère apolitique de la police* (p. 1004); *Indulgence inadmissible du Gouvernement en faveur d'une certaine presse, crainte de la police française devant la faiblesse du régime (Reclassement tardif des policiers du Maroc et de Tunisie), nécessité de mesures nouvelles mieux adaptées (Recensement des musulmans, extension des pouvoirs spéciaux, application de la loi de 1948 sur le statut de la police), plus grande sévérité des tribunaux, crainte d'un contre-terrorisme spontané dangereux* (p. 1008, 1009, 1010). — Prend part à la discussion : du projet de LOI DE FINANCES pour 1958, deuxième partie, crédits militaires, SECTION GUERRE : *Nécessité de poursuivre les journaux qui attaquent nos soldats* [28 février 1958] (p. 1157, 1158); *Ses explications de vote sur la question de confiance : Revendications du Maroc sur le Sahara, intrigue du F. L. N. avec les délégations afro-asiatiques à New-York, campagne de défaitisme et de démoralisation de l'armée et de la nation, situation de nos troupes en Algérie et en Tunisie, attitude de M. Bourguiba* [7 mars 1958] (p. 1303, 1304); — d'urgence d'un projet de loi et d'une proposition de résolution concernant la mise en œuvre du Code de procédure pénale, Art. 2 : *(Autorisation de procéder par décret à une réorganisation administrative des services de la*

justice); motion préjudicielle de M. Arrighi tendant à suspendre les travaux de l'Assemblée Nationale jusqu'à ce que soit levé le siège du Palais Bourbon [13 mars 1958] (p. 1584, 1585). — Dépose une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles le Ministre de l'Intérieur interdit la distribution de tracts reproduisant la déclaration du général Ely et favorise en même temps la campagne d'agitation du parti communiste [20 mai 1958] (p. 2388). — Prend part à la discussion d'un projet de loi portant reconduction des lois des 16 mars 1956, 26 juillet 1957 et 15 novembre 1957 relatives aux mesures exceptionnelles en Algérie : *Prétendues menaces portées contre la République, calcul de certains hommes soi-disant défenseurs du régime, inutilité des pouvoirs spéciaux avec la nouvelle situation en Algérie, intention du Gouvernement sur leur utilisation, attitude partielle du Gouvernement trop indulgent envers les communistes; est rappelé à l'ordre* [20 mai 1958] (p. 2931, 2932); *Interdiction de tracts reproduisant la déclaration du général Ely, libre distribution de tracts communistes, échec regrettable de la tentative du Président Bidault (Polémique avec certains députés communistes), conditions de l'investiture du Président actuel, exploitation nécessaire du miracle d'Alger, appel au libérateur de la patrie (Polémique avec M. Guy Mollet)* (p. 2393, 2394).

DIENESCH (Mlle Marie-Madeleine), Député des Côtes-du-Nord (M. R. P.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 42). = Est nommée membre : de la Commission des pensions [31 janvier 1956] (p. 161); de la Commission de l'éducation nationale [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 22 février 1956, une proposition de loi tendant à faire prendre en compte, pour la détermination des droits en matière d'avancement et le décompte des services validables pour la retraite, les années de mise en disponibilité des femmes fonctionnaires mères de famille, qui interrompent leur travail dans les conditions prévues à l'article 120 du statut général des fonctionnaires, n° 678. — Le 22 février 1956,